

RÉUSSIR LE MONTAGE D'UNE ZAC (ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ)

Maîtriser les procédures et leurs dernières évolutions

2 JOURS, 14 HEURES

URBANISME ET
BÂTIMENT

CODE : UA19

Objectifs de la formation

- Repérer les impacts en pratique des dernières lois sur le régime de la ZAC
- Identifier les phases de montage d'une opération de ZAC, de la conception à l'achèvement
- Appréhender les clauses essentielles du cahier des charges
- Dissocier ce qui revient à la charge de l'aménageur ou du constructeur lors du financement de l'opération
- Limiter les risques de contentieux

Parmi nos formateurs

- **ORIER Justine**
Avocate associé ORIER,
RISSER AVOCATS

Public concernés

- Elu(e)s ; DGS ; Directeur /Chargé de mission en charge de la planification, du foncier, et de l'urbanisme ; Elus ; Aménageurs du secteur public

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 075,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions Paris : 1 170,00 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 345,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions Paris : 1 440,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 1 195,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 1 300,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 1 495,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 1 600,00 €HT

S'approprier les modifications apportées par la loi ALUR (2014) et la loi ELAN (2018)

- Comprendre l'articulation entre la ZAC et les autres outils de l'aménagement
- Comment constituer un dossier de création de ZAC
- Quelles sont les procédures de concertation et comment la mettre en œuvre
- Maîtriser les règles de consultations et de publicité légale
- Quid des études d'impacts

Identifier les clauses essentielles du cahier des charges

Maîtriser les modalités de réalisation de la ZAC

- Identifier les caractéristiques des régies, conventions et concessions
- Appréhender le régime juridique, le contenu et l'impact des concessions d'aménagement

Décrypter les modalités de financement de la ZAC

- Quels sont les critères de choix entre les participations à la réalisation des équipements publics
- Savoir à qui revient la charge du financement : aménageur ou constructeur

Réussir à mener l'achèvement de la ZAC

- Analyser les conditions de l'achèvement et la procédure à mettre en œuvre
- Qu'est-ce que la liquidation foncière
- Quelles sont les conséquences financières et fiscales

Anticiper le contentieux de la ZAC

- Quels recours pour excès de pouvoir
- Comprendre le point particulier de l'exception d'illégalité
- Quelles sont les différentes hypothèses de mise en cause de l'administration
- Appréhender les procédures de référés

Dates

Classe virtuelle Paris

16-17/10/2025 18-19/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

<https://formations.lagazettedescommunes.com> | 01 79 06 78 53 | formations@lagazettedescommunes.com

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.